



Compte rendu du Conseil Municipal du 15 juin 2021

Séance ordinaire

Président de séance : Monsieur MERCIER Philippe, Maire,

Conseillers présents : Mesdames, BESSON PRIEUX Joëlle, GEORGES Christelle,
LOISON Brigitte, MAPELLI-ZEIGER Nadine.

Messieurs KALPALIYEV Kamran et VILLA Adrien

Absents excusés : Mesdames HERD SMITH Viviane, MARCINIAK Ondine

Secrétaires de séance : Madame LOISON Brigitte et Monsieur VILLA Adrien

Début du conseil municipal à 19h00.

1. Approbation du compte-rendu du dernier conseil

Le compte-rendu du dernier conseil municipal a été approuvé à la majorité.

2. Approbation de la charte de gouvernance de la CCVC 2020-2026

La charte de gouvernance de la CCVC 2020-2026 a été approuvée à l'unanimité.

3. Approbation des statuts du SMDEGTVO

Les statuts du SMDEGTVO ont été approuvés à l'unanimité

4. Approbation pour le passage au référentiel M57

En application du décret n°2015-1899, à compter du 01/01/2023, et suite à l'accord du comptable public, la commune propose le passage pour sa comptabilité au référentiel M57.

La M57 permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux : bloc communal, départemental et régional, tout en conservant certains principes budgétaires applicables aux instructions M14/M52/M71

Approuvé à l'unanimité.

5. Augmentation de Monsieur Grondin

Au vu de la qualité du travail fourni, il a été proposé par le conseil municipal d'augmenter le salaire de Monsieur Grondin à compter du 1er juin 2021. Cette évolution salariale se fera sous forme de prime.

6. Règlement du cimetière : correctif

Deux modifications ont été apportées au règlement du cimetière, à savoir la possibilité de réserver une concession à l'avance et une modification concernant la taille des tombes.

Vote: 8 voix pour, 1 abstention.

7. MDV : location et tarifs

De nouveaux tarifs pour les locations de la Maison du Village ont été proposés:

- 800€ pour les locataires extérieurs au village.
- 450€ pour les locataires brignancourtois.

Une caution de 1000€ sera demandée systématiquement, composée de 800€ de caution matériel, et 200€ de caution ménage. Les prix sont en légère hausse mais suivent l'évolution du marché des salles de taille équivalente proposées dans les communes voisines.

Il est à noter que la vaisselle ne sera pas louée et des conditions particulières de nettoyage seront demandées durant la période sanitaire actuelle.

8. Travaux : passerelle

Un devis a été signé avec la société « les artisans de la façade » pour un montant total de 56537,80€ pour la réfection de la passerelle de la ferme.

La mise en travaux est prévue prochainement, les locataires seront prévenus rapidement.

Des demandes de subventions ont été faites auprès du département, de la région et par le biais du nouveau contrat rural. La possibilité d'une demande auprès du PNR et de la DRAC va être étudiée.

9. Questions diverses

- Concernant « l'affaire Guillou » ; lors d'un précédent conseil, le protocole de vente proposé avait été refusé par le conseil municipal. Après un échange de courriers recommandés, les discussions s'étaient closes sans la vente des terrains. Le conseil municipal a voté à 7 voix contre 2 de porter cette affaire devant la juridiction compétente afin que la commune puisse obtenir un dédommagement des sommes engagées.
- Concernant le pot de départ de Michel qui se tiendra le 02 juillet 2021 à 19h30 dans un lieu restant à déterminer suivant la météo, une cagnotte sera disponible sur place le jour même pour les habitants désireux de lui offrir un cadeau.
- Fret SNCF : Une relance a été effectuée auprès de la SNCF pour que le bureau d'étude qui établit le diagnostic acoustique et propose des travaux de protection par rapport au bruit ferroviaire le fasse pour l'ensemble des propriétés bordant la voie ferrée et non pas sur la seule maison située sur le passage à niveau. D'autre part, l'association Voies et Voix en Vexin, qui avait contesté le jugement de la cour administrative d'appel de Douai, a été déboutée en appel.
- Sécurité: les commandes des panneaux « STOP » qui seront installés à l'angle de la rue de Chars et de la rue de la Mairie ont été faites.
- Concernant les arbres de la rue de la Jeunesse, le weekend dernier une grosse branche est tombée sans aucune intervention extérieure, que ce soit le vent ou un véhicule. Plusieurs sociétés vont être contactées pour évaluer l'état de santé de ces arbres, ainsi que ceux de la place des tilleuls et des cerisiers de la rue de chars afin de pouvoir les entretenir.
- Un entretien de la parcelle de bois située après le terrain de jeu serait fait cet hiver.
- Toit de l'église : les travaux sont terminés depuis plusieurs mois, mais une subvention prévue demeure non encore perçue par la commune du fait de certaines réserves de l'architecte des bâtiments de France. Une dernière intervention a du être récemment réalisée pour la réfection des joints du faitage.

La séance est levée à 20h20

Le Maire,
Philippe MERCIER